

Programme

UNIVERSITÉ

D'AUTOMNE 2019

Jeudi 21 novembre 2019 14h00 - 17h00

LA TRANSFORMATION DU MARCHÉ DU DROIT

M. Dan KOHN

Cette intervention a l'avantage de faire un panorama sur les évolutions de marché, la digitalisation des professions du droit et l'émergence de nouveaux usages.

De comprendre les nouvelles opportunités de marché via les décrets Macron et d'apporter une réflexion sur les nouveaux modèles économiques, la manière de repenser son offre et sa proposition de valeur.

Mais aussi en quoi la technologie et les nouveaux acteurs stimule et challenge les professions du droit à innover et se réinventer

1/ L'avocat se mue en « Entrepreneur du droit » pour dépasser

les contraintes venant :

- des clients
- des nouveaux acteurs
- des nouveaux modèles économiques
- des nouvelles réglementations

2/ Les nouvelles opportunités offertes aux professions du droit :

- la Pluri professionnalité d'exercice
- les activités commerciales

3/ La digitalisation de l'avocat :

- par volonté administrative
- par incitation ordinaire
- par soucis d'optimisation de sa structure

4/ Les nouvelles attentes des clients :

- état des lieux
- la marque avocat
- les nouveaux comportements digitaux

5/ La profession s'adapte :

- organisation structurelle des cabinets d'avocats de demain
- les nouveaux métiers
- la segmentation du marché
- les nouveaux modèles économiques

6/ L'écosystème et les acteurs de la Legaltech

(technologies appliquées au droit) :

- cartographie des acteurs et des usages
- quelle technologie
- le déplacement de la valeur du juriste

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE 2019

Inscription

Jeudi 21 novembre 2019

09h30 - 17h00 JOURNÉE BANQUE :

ACTUALITÉ DE DROIT BANCAIRE 2019

Me Bénédicte BURY, Avocat, AMCNB

Mme Myriam ROUSSILLE, Professeur des facultés de droit, Co-Directrice scientifique de la Gazette spécialisée en Droit Bancaire



09h30 - 12h30 QUELLE PLACE POUR LES VICTIMES AU PROCÈS D'ASSISES

Me Marie-Pierre DOMINJON

Mme Catherine PAFFENHOFF



09h30 - 12h30 PUBLICITE ET COMMUNICATION DES AVOCATS

Me Jean-Luc MEDINA

ATTENTION tarif spécial - 2ans 25 € sans repas



14h00 - 18h00 LE STRESS DE L'AVOCAT : COMMENT L'OUBLIER ?

Me Nathalie FINGER-OLLIER

ATTENTION tarif 4 h 150€



14h00 - 17h00 LA SÉPARATION DES COUPLES APRÈS LA RÉFORME DE LA LOI JUSTICE
2018-2022

Me Sylvain THOURET



14h00 - 17h00 LA TRANSFORMATION DU MARCHÉ DU DROIT

M. Dan KOHN



Vendredi 22 novembre 2019

09h30 - 17h00 ACTUALITÉ EN DROIT DE LA CONSTRUCTION

Me Cyrille CHARBONNEAU



09h30 - 12h30 PROCÉDURES COLLECTIVES

M. Éric ETIENNE-MARTIN et Me Nicolas BES



09h30 - 12h30 UNE ANNÉE DE JURISPRUDENCE EN DROIT SOCIAL

Me Frédéric REYNAUD



09h30 - 12h30 2019 : L'ANNÉE DES RÉFORMES EN DROIT DES SOCIÉTÉS :

LA LOI PACTE

Me Margaux COMBE et Me Yan FREYRIA-COURTOIS



14h00 - 17h00 2019 : L'ANNÉE DES RÉFORMES EN DROIT DES SOCIÉTÉS :

LOI DE SIMPLIFICATION DU 19 JUILLET 2019

Me Margaux COMBE et Me Yan FREYRIA-COURTOIS



14h00 - 17h00 PRATIQUES DU JUGE DES RÉFÉRÉS : LES PIÈGES A ÉVITER VERS LES NOUVELLES FORMES DE RÉOLUTION DES CONFLITS

Mme Pascale VERNAY, Présidente du TGI de Grenoble



Bulletin d'inscription

Merci de le retourner à l'adresse ci-dessous, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'EDARA

EDARA

191 rue VENDOME - 69003 LYON

Information : www.edara.fr / m.charbon@edara.fr - 04 78 37 30 15



Nom : Prénom

Nom de votre cabinet :

Adresse :

Barreau de : Date de prestation de serment

Téléphone : Mobile : Toque :

Email :

Date de naissance* / /

*mention obligatoire

"enregistré sous le numéro 84691490869"

- J'accepte les conditions générales de cette université
- Formation : 260 € x = € repas compris
- Formation : 230 € x = € sans repas
- Formation : 160 € x = € 1/2 journée avec repas
- Formation : 130 € x = € 1/2 journée sans repas
- Formation : 150 € x = € 1/2 journée de 4 h sans repas
- Repas jeudi 30 € = €
- Repas vendredi 30 € = €

Conditions générales

Aucun règlement en espèces ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été emportée par l'avocat lors de la formation.

En cas d'annulation par l'avocat, chaque demande sera étudiée individuellement et devra être justifiée par une raison valable. Le participant s'engage à envoyer un courrier à l'EDARA accompagné d'un justificatif motivant cette demande d'annulation.

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 20 jours de la formation. L'EDARA se réserve le droit d'annuler une formation 15 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les droits d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement.

Les formations signalées par un astérisque * sont validées au titre de la spécialisation

Les formations sont ouvertes au ff-pl individuel - Prise en charge possible Actaliens
www.actaliens.fr

TOTAL : € Date et signature* :